

**Association Bien Vivre à Limoges Grand Centre**  
**Patrick MEXMAIN**  
**Président**  
2 rue de Brettes  
87000 LIMOGES

**Monsieur le Président**

**Limoges Métropole**  
29, rue Bernard PALISSY  
87000 LIMOGES

Limoges le 6 août 2024,

**Objet : Consultation sur le Projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement.**

Monsieur le Président,

Notre association œuvre au quotidien afin que la Qualité de Vie à Limoges Grand Centre soit une réalité concrète.

C'est à ce titre que nous vous faisons part de nos remarques et réflexions dans le cadre de la consultation obligatoire que vous organisez à propos du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement conformément aux obligations qui vous sont faites par les textes européens.

A ce propos nous nous étonnons de la période de consultation que vous fixez pendant l'été où beaucoup de Limougeauds sont en congés, rendant ainsi plus difficile voire aléatoire une contribution citoyenne.

Concernant le document soumis à consultation nous considérons, au regard de nos statuts, de notre engagement citoyen :

- que votre projet ne reprend que les obligations minimales fixées par la directive européenne sans aucun élargissement à d'autres types de nuisances sonores. Nuisances sur lesquelles nous avons déjà souvent alertés les élus...
- que votre projet ne reprenant que les éléments de cette circulaire passe à côté :
- de la définition, de l'affichage d'une réelle volonté d'éducation, de formation des plus jeunes à des concepts qui relèvent bien de la citoyenneté, du vivre ensemble. Il pourrait ici s'agir d'actions

d'éducation à destination des plus jeunes publics (maternelle et primaire).

□ de la nécessité d'engager les professionnels autres que ceux concernés par le trafic routier urbain, dans la nécessité de respecter les populations en « maîtrisant » les émissions de nuisances sonores. Nous notons ici par exemple, l'absence régulièrement constatée de mise en application de mesures de surveillance de l'espace public comme prévu par l'arrêté municipal du Maire de Limoges (02 février 2017) concernant les bruits et les nuisances sonores. La formation des professionnels de l'hôtellerie restauration, de l'organisation de manifestations urbaines seraient à imposer et à contrôler.

De notre point de vue la lutte efficace contre les nuisances sonores quelles qu'elles soient est bien une affaire de Santé Publique, de qualité globale des environnements offerts aux publics. N'aborder le problème, comme vous le faites que par la quasi exclusivité de la circulation routière nous semble certes nécessaire mais pas suffisant.

Ainsi nous notons qu'il n'y a pas de volonté farouche de limiter drastiquement le trafic sur les axes pénétrants de Centre Ville avec des objectifs concrètement mesurables.

L'identification des zones « sinistrées », d'autres « sensibles », d'autres « calmes » nous semble certes intéressant mais pose cependant question quant à la proximité dans certaines aires de plusieurs typologies. Ainsi, à titre d'exemple vous décrivez l'axe pénétrant du Pont Neuf et Quai Saint Martial en proximité de zones dites calmes (jardin de l'Évêché, Parc D'Auzette) sans précisément décrire la manière dont ici, vous projetez de préserver les zones calmes tout en atténuant les effets délétères des zones sinistrées...

Ce travail de diagnostic se contentant de travailler sur des thématiques européennes, il fait fi de la conjugaison constatée, de facteurs de nuisances sonores, par exemple, « circulation routière + voisinage + qualité dégradée de l'habitat dans des zones souvent désertées par des occupants à pouvoir d'achat moyen permettant un travail efficace d'isolation+ activités commerciales ou de débits de boisson ». C'est ici qu'une approche plus sociologique et urbanistique du bruit qui eut été utile. La saisonnalité du diagnostic n'est pas décrite c'est dommage. Ce point ajouté au précédent rend interrogatif. Nous sommes bel et bien ici dans le contexte de conjugaison de facteurs aggravants.

De la même manière l'absence d'affichage d'une réelle politique de contrôle sonométrique de tous les types de véhicules circulant est dommageable, de notre point de vue, à l'efficacité de votre affichage politique.

A plusieurs reprises, des habitants directement, et/ou nous-mêmes depuis notre création, vous ont averti de la manière dont ils avaient à souffrir de nuisances sonores graves, certaines se produisant d'ailleurs dans des zones que vous classez « calmes » nous insistons donc, ici, pour que vous preniez en compte ces remarques, ces demandes, émises par des citoyens... vous permettant ainsi d'améliorer les résultats que vous affichez.

Vous affirmez vouloir développer réellement les mobilités douces. Plusieurs de nos membres sont des cyclistes urbains et continuent de constater les difficultés, les dangers, qu'ils rencontrent quotidiennement à circuler à vélo dans Limoges et à plus forte raison sur le territoire de

l'agglomération. Que décidez-vous de faire pour qu'ils soient de plus en plus nombreux à se déplacer ainsi ?

Les questions relatives à cette nuisance relèvent tout à la fois de thématiques de Santé Publique, de sociologie, d'urbanisme, de professionnalisme, mais aussi d'éducation, de citoyenneté. Les cartes produites dans le diagnostic démontrent, et uniquement sur les quatre sources retenues d'émission de bruit, que les populations les plus paupérisées ne sont pas les seules à être victimes de ces nuisances. Oui les quartiers périphériques sont touchés, mais également des zones de cœur de ville. Il s'agit donc bien d'un enjeu global, qu'en faites vous ?

Nous, nous considérons, vous l'aurez compris, que d'autres sources de nuisances sonores existent dans ces lieux et dans d'autres, que votre étude aurait tendance à considérer comme calmes ce qui n'est pas la réalité des habitants.

Afin de pouvoir continuer à aider nos concitoyens à mieux vivre ici, nous restons particulièrement intéressés par votre retour ainsi que par l'opportunité d'une rencontre dans ce contexte précis.

Nous ne considérons pas comme une utopie, à contrario de la réponse qui nous fût faite par un élu limougeaud, que pour vivre au calme il ne faille vivre qu'à la campagne.

Nous vous prions de bien vouloir agréer l'expression de notre considération la plus attentive.

Pour l'Association Bien Vivre à Limoges Grand Centre.

**Patrick MEXMAIN**  
**Président**